

FEUILLE FÉDÉRALE91^e année

Berne, le 31 mai 1939

Volume I

Paraît une fois par semaine. Prix: 20 francs par an; 10 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco à l'imprimerie des hoirs K.-J. Wyss, société anonyme, à Berne.

Ad 3777

MESSAGE

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le vote des crédits supplémentaires pour l'année 1939 (1^{re} série).

(Du 26 mai 1939.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation nos demandes de crédits supplémentaires pour l'année 1939. Ces crédits complètent le budget que vous avez adopté par arrêté du 22 décembre 1938.

Les demandes de crédits supplémentaires ne concernent que le compte d'administration et se répartissent comme il suit:

	Fr.
Chancellerie fédérale	73 000
Département de l'intérieur	1 178 037
Département de justice et police	38 000
Département militaire	5 546 833
Département des finances et des douanes	28 384
Département de l'économie publique	5 069 420
Département des postes et des chemins de fer	30 000
Divers	83 235
Total	12 046 909

Les demandes suivantes représentent la quote-part des crédits globaux déjà alloués, qui est à la charge du compte d'administration de 1939.

Arrêté fédéral			Demande de crédit supplé- mentaire
du		Crédit global alloué	
		fr.	fr.
5. IV. 1939	visant à maintenir et à faire connaître le patrimoine spirituel du pays	500 000	300 000
27. VII. 1928	accordant une aide extraordinaire pour les travaux de défense nécessités par les crues de septembre 1927 dans les cantons des Grisons et du Tessin	2 500 500	30 649
5. IV. 1939	sur le recensement général des entreprises en 1939	850 000	342 000
22. XII. 1938	sur l'organisation des troupes spéciales du landsturm	1 200 000	1 200 000
5. IV. 1939	concernant l'augmentation du nombre des camions utilisables par l'armée	1 400 000	1 400 000
22. XII. 1938	accordant une aide en faveur des vigneronnes victimes du gel . .	6 000 000	2 000 000
			5 272 649

Les autres crédits, d'un montant total de 6 774 260 francs, sont destinés à faire face à des dépenses qui proviennent de l'exécution d'arrêtés fédéraux et qui n'étaient pas déterminables lors de l'adoption du budget ou à des dépenses qui résultent de nouvelles tâches de la Confédération ou de l'extension des anciennes, ou encore de modifications de l'organisation postérieures à l'adoption du budget.

Le détail des demandes de crédits est le suivant:

CHANCELLERIE FÉDÉRALE

Fr.

Indemnités aux experts chargés de proposer des économies dans l'administration fédérale. 73 000

Motif :

En plus de la somme de 35 000 francs versée en 1937 et 1938 pour indemnités de déplacement, une nouvelle somme de 2616 fr. 70 devra être payée. Les honoraires s'élèvent à 64 000 francs (1600 jours à 40 fr.). En vue de tirer au clair certaines divergences qui se sont produites lors de l'établissement des rapports, il fallut de nouveau faire appel à quelques experts, de sorte qu'un crédit total d'environ 73 000 francs est nécessaire.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

	Fr.
1. Secrétariat du département. Débours et indemnités (art. 44 de la loi sur le statut des fonctionnaires)	450
2. Subvention à l'école primaire publique	1 738
3. Commission des glaciers.	1 700
4. Société zoologique	1 000
5. Commission pour l'exploration scientifique du parc national	800
6. Commission des courses et voyages pour l'étude de l'histoire naturelle	750
7. Maintien du patrimoine spirituel du pays.	300 000
8. Ecole polytechnique fédérale. Laboratoire de chimie analytique	11 000
9. Ecole polytechnique fédérale. Laboratoire de chimie industrielle.	22 000
10. Ecole polytechnique fédérale. Exploitation de l'institut d'aéronautique (crédit ordinaire d'exploitation)	110 000
Crédit unique destiné à compléter les installations techniques.	150 000
11. Direction des constructions fédérales. Travaux de reconstruction et d'agrandissement	151 500
12. idem. Constructions nouvelles	36 000
13. idem. Service des jardiniers	2 000
14. idem. Loyers pour l'administration centrale.	15 450
15. Inspection des forêts, chasse et pêche. Cours pour le personnel forestier subalterne	1 000
16. idem. Crédit extraordinaire pour les travaux de défense nécessités par les crues de septembre 1927 dans les cantons des Grisons et du Tessin	30 649
17. Bureau de statistique. Recensement général des entreprises en 1939	342 000
	1 178 037

Motifs :

- Ad 1: Participation de fonctionnaires aux séances des commissions parlementaires concernant la défense spirituelle du pays.
- Ad 2: Crédit supplémentaire nécessité par le fait que l'Assemblée fédérale a pris, à l'article 7 de l'arrêté sur le régime financier de 1939 à 1941, une décision différant de la proposition du Conseil fédéral.

Ad 3: Extension des recherches destinées à mesurer l'épaisseur des glaciers.

Ad 4: Subvention pour la publication de la *Revue suisse de zoologie*.

Ad 5: Subvention pour la continuation des travaux entrepris pour déterminer les plantes représentées au parc national et pour dénombrer les animaux de ce parc.

Ad 6: La subvention doit être rétablie à son montant primitif si l'on veut que la bourse de 10 000 francs instituée pour un séjour dans les régions tropicales puisse être allouée tous les trois ou quatre ans, au lieu de tous les six ans comme c'est le cas actuellement.

Ad 7: Une somme de 250 000 francs doit être mise, cette année, à disposition de la fondation prévue par l'arrêté fédéral du 5 avril 1939. 100 000 francs serviront à constituer le capital de la fondation; 150 000 francs seront employés comme premier crédit d'exploitation.

En outre, 50 000 francs doivent être mis à la disposition du département de l'intérieur pour lui permettre de remplir les tâches prévues à l'article 3 de l'arrêté précité.

Ad 8 et 9: Installation d'environ 40 places de laboratoire à la division de chimie analytique et industrielle (augmentation du nombre des étudiants).

Ad 10: Un crédit unique de 150 000 francs est nécessaire pour compléter les installations du laboratoire de technique aéronautique. Pour l'exploitation de l'institut de technique aéronautique, il est prévu un crédit annuel qui doit être adapté chaque fois aux circonstances et qui se monte, pour ce premier exercice (1939), à 110 000 francs (extension de la division de la technique aéronautique de l'école polytechnique fédérale, conformément au postulat du Conseil national).

Ad 11:

	Fr.
Palais du parlement à Berne. Amélioration de l'installation de haut-parleurs.	15 000
Palais fédéral, aile est. Aménagement de magasins pour la centrale des imprimés et du matériel . .	30 000
Bâtiments de chimie de l'école polytechnique à Zurich. Aménagement de laboratoires.	70 000
Sanatorium militaire à Montana. Constructions. .	36 500
Total	151 500

- Ad 12: Bâtiments fédéraux à Berne. Construction d'abris souterrains.
- Ad 13: Ornementation florale des bâtiments fédéraux à Berne à l'occasion de la fête commémorative de la bataille de Laupen.
- Ad 14: L'extension de certains services (police des étrangers, etc.) oblige de louer des locaux supplémentaires.
- Ad 15: Le nombre des cours pour le personnel forestier subalterne a été porté de deux à cinq.
- Ad 16: Achèvement des travaux.
- Ad 17: Sur le crédit de 850 000 francs ouvert par l'arrêté fédéral du 5 avril 1939 pour le recensement général des entreprises, 342 000 francs seront employés au cours de l'année.

DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

<i>Division de la police :</i>	Fr.
1. Frais d'extradition	6 000
<i>Ministère public :</i>	
2. Frais de justice	15 000
3. Quote-part de la Confédération aux frais occasionnés par les mesures extraordinaires de surveillance prises par la police lors des sessions de la Société des Nations . . .	15 000
<i>Bureau de la propriété intellectuelle :</i>	
4. Débours et indemnités (art. 44 de la loi sur le statut des fonctionnaires)	2 000
Total	38 000

Motifs :

- Ad 1: Frais de rapatriement et d'exécution des peines de ressortissants suisses condamnés par le tribunal consulaire de Suisse à Shanghai.
- Ad 2: Accroissement du nombre des enquêtes et des procès en matière pénale.
- Ad 3: Ces frais figuraient précédemment sous la rubrique IV. « Imprévu ». Le crédit de cette rubrique sera réduit d'un montant correspondant en 1939.
- Ad 4: Voyages de service à l'étranger nécessités par la revision de la loi fédérale sur les brevets d'invention.

DÉPARTEMENT MILITAIRE

	Fr.
1. Cours pour troupes territoriales, etc. (Instruction) . . .	132 270
2. Cours pour l'état-major général, écoles de cadres (Instruction)	20 700
3. Ecoles et cours de tir (Instruction)	2 960
4. Cours pour officiers des troupes territoriales (Instruction)	6 723
5. Inspection des chambres de mines et exercices de détachements de mineurs (Instruction)	100 000
6. Indemnité aux commandants des unités d'armée (Commandants et inspections)	12 320
7. Indemnité de cheval (Commandants et inspections) . . .	3 600
8. Débours et indemnités (art. 44 de la loi sur le statut des fonctionnaires (Commandants et inspections)	3 600
9. Matériel de corps et d'école (Achat de matériel) . . .	1 200 000
10. Matériel de caserne (Achat de matériel)	155 000
11. Matériel d'instruction (Achat de matériel).	6 800
12. Magasins sanitaires, salaires et allocations (Entretien et remplacement du matériel)	2 060
13. Couverture de la frontière.	2 500 000
14. Augmentation du nombre des camions utilisables par l'armée (Service des automobiles)	1 400 000
15. Assurance obligatoire contre les accidents (Service topographique).	800
	Total 5 546 833

Motifs :

Ad 1 et 4: En plus des 29 bataillons dont il était question dans le budget, 4 autres bataillons ont été appelés à suivre un cours pour troupes territoriales. Les officiers ont pris part au préalable à un cours de cinq jours.

Ad 2: Une partie du cours III de l'état-major général a été renvoyée de 1938 à 1939.

Ad 3: Cours de lancement de grenades à main pour sous-officiers.

Ad 5: Développement du réseau des destructions, augmentation du nombre des ouvrages minés, cours d'introduction pour les nouveaux chefs de chantier, exercices de détachements de mineurs.

Ad 6 et 8: Des réorganisations ont obligé d'augmenter le nombre des commandants.

- Ad 9: Le matériel a été complété en vertu de l'article 9 de l'arrêté fédéral du 22 décembre 1938 sur l'organisation des troupes spéciales du landsturm.
- Ad 10: Il a fallu meubler les casernes de Thoune réservées aux troupes légères; achats pour les casernes et le bâtiment administratif de Brougg.
- Ad 11: Il a fallu acheter pour les officiers et les aspirants officiers du service de santé des exemplaires de service du « guide pour la chirurgie de campagne et le service de santé au combat ».
- Ad 12: Le fait qu'un plus grand nombre de troupes de l'infanterie territoriale ont été mobilisées et qu'il a fallu achever des travaux restés en suspens a nécessité l'engagement provisoire de personnel auxiliaire.
- Ad 13: Augmentation du nombre des compagnies de volontaires pour la couverture de la frontière.
- Ad 14: Augmentation du nombre des camions utilisables par l'armée (AF du 5 avril 1939).
- Ad 15: L'atelier de gravure sur cuivre a été soumis à la loi sur les fabriques. En conséquence, son personnel a été obligatoirement assuré contre les accidents.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES DOUANES

Responsabilité civile pour véhicules à moteur de la Confédération	Fr. <u>28 384</u>
---	----------------------

Motif :

Supplément de dépenses dû au fait que la nouvelle organisation des troupes a pour la première fois déployé tous ses effets, que la motorisation dans l'armée a été développée, et que la couverture de la frontière a été renforcée.

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

	Fr.
1. Enquête sur les budgets de famille	69 000
2. Institut international d'agriculture à Rome	420
3. Soutien du prix du lait	3 000 000
4. Aide aux vignerons victimes du gel	<u>2 000 000</u>
Total	<u>5 069 420</u>

Motifs :

- Ad 1: Exécution des derniers travaux de l'enquête.
- Ad 2: Par suite des fluctuations du change, le crédit prévu au budget ne peut suffire.

Ad 3: Vu la situation créée par l'interruption des délibérations parlementaires sur le soutien du prix du lait pendant l'exercice 1939/40 et en vue d'assurer provisoirement et comme par le passé les bases financières et organiques relatives à la production et à l'utilisation du lait, le Conseil fédéral a alloué, à titre d'acompte jusqu'au 31 juillet 1939, un crédit pouvant s'élever jusqu'à 3 millions de francs.

Ad 4: Il s'agit de subventions aux cantons qui doivent être prélevées sur les ressources générales de la Confédération (arrêté fédéral du 22 décembre 1938).

DÉPARTEMENT DES POSTES ET DES CHEMINS DE FER

Service de sécurité de l'aviation	Fr. <u>30 000</u>
---	----------------------

Motif :

Le trafic aérien international ayant été étendu à toute l'année, il a fallu prendre des mesures pour poursuivre le développement du réseau aérien et du service de sécurité de l'aviation.

DIVERS

Imprévu	Fr. <u>83 235</u>
-------------------	----------------------

Motifs :

Subside de la Confédération pour le concours international de tir à Lucerne en 1939	Fr. 50 000
---	---------------

Achat de caisses pour le transport d'objets devant être évacués en cas de guerre:	Fr.
Administration centrale	19 000
Direction des mensurations cadastrales	3 000

Etablissements du département de l'intérieur à Zurich	11 235	<u>33 235</u>
Total		<u>83 235</u>

* * *

Nous avons l'honneur de vous proposer d'adopter le projet d'arrêté ci-joint et saisissons cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 26 mai 1939.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, ETTER.

Le chancelier de la Confédération, G. BOVET

(Projet.)

Arrêté fédéral

concernant

l'octroi de crédits supplémentaires pour l'année 1939, 1^{re} série.**L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,**

vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution fédérale;
vu le message du Conseil fédéral du 26 mai 1939,

arrête :

Article unique.

Les crédits supplémentaires suivants sont ouverts au Conseil fédéral pour l'exercice 1939:

Compte d'administration.**Chapitre deuxième.****Administration générale.****D. CHANCELLERIE FÉDÉRALE**

9. Indemnités aux experts chargés de proposer des économies dans l'administration fédérale.	Fr.	73 000
---	-----	--------

B. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR**I. Division de l'instruction, des sciences et des arts.***A. Secrétariat du département.*

2. Débours et indemnités (art. 44 de la loi sur le statut des fonctionnaires)	Fr.	Fr.
5. Subvention à l'école primaire publique	450	
39. Commission des glaciers	1 738	
45. Société zoologique	1 700	
48. Commission pour l'exploration scientifique du parc national	1 000	
	800	
A reporter	5 688	73 000

	Fr.	Fr.	Fr.
Report	5 688		73 000
49. Commission des bourses et voyages pour l'étude de l'histoire naturelle	750		
72. Maintien du patrimoine spirituel du pays (AF du 5 avril 1939).			
a. Fondation « Pro Helvetia »	250 000		
b. Prestations conformément à l'article 3	50 000	306 438	
<i>F. Ecole polytechnique fédérale.</i>			
36. Laboratoire de chimie analytique	11 000		
37. Laboratoire de chimie industrielle	22 000		
62. Exploitation de l'institut d'aéronautique:			
a. Crédit ordinaire	110 000		
b. Crédit destiné à compléter les installations techniques	150 000	293 000	
III. Direction des constructions fédérales.			
9. Bâtiments:			
b. Travaux de reconstructions et d'agrandissement	151 500		
c. Constructions	36 000		
13. Service des bureaux, chauffage et éclairage des bâtiments de l'administration centrale:			
c. Service des jardiniers	2 000		
14. Loyers pour l'administration centrale	15 450	204 950	
IV. Inspection des forêts, chasse et pêche.			
10. Cours pour le personnel forestier subalterne	1 000		
a. 22. Crédit extraordinaire pour les travaux de défense nécessités par les crues de septembre 1927 dans les cantons des Grisons et du Tessin	30 649	31 649	
VI. Bureau de statistique.			
9. b. Recensement général des entreprises en 1939		342 000	1 178 037
A reporter			1 251 037

Report

Fr.
1 251 037

C. DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

III. Division de la police.

	Fr.	Fr.
5. Frais d'extradition		6 000

IV. Ministère public de la Confédération.

6. Frais de justice	15 000	
8. Quote-part de la Confédération aux frais occasionnés par les mesures extraordinaires de surveillance prises par la police lors des sessions de la Société des Nations	15 000	30 000

VI. Bureau de la propriété intellectuelle.

2. Débours et indemnités (art. 44 de la loi sur le statut des fonction- naires)		2 000	38 000
---	--	-------	--------

D. DÉPARTEMENT MILITAIRE

II. Instruction de l'armée.

B. *Instruction.*

	Fr.
3. Cours de répétition.	
<i>k.</i> Cours de troupes territoriales	132 270
4. Ecoles de cadres.	
<i>a.</i> Etat-major général	20 700
<i>b.</i> Infanterie.	9 683
<i>f.</i> Génie	100 000

C. *Commandants et inspections.*

1. Commandants des unités d'armée.		
<i>a.</i> Indemnités annuelles à 14 com- mandants	12 320	
<i>b.</i> Indemnités de cheval	3 600	
<i>c.</i> Débours et indemnités (art. 44 de la loi sur le statut des fonc- tionnaires)	3 600	282 173

III. Equipement de l'armée.

A. *Achat de matériel.*

7. Matériel de corps et d'école	1 200 000	
8. Matériel de caserne	155 000	
9. Matériel d'instruction	6 800	1 361 800

A reporter	1 643 973	1 289 037
------------	-----------	-----------

	Fr.	Fr.
Report	1 643 973	1 289 037
<i>B. Entretien et remplacement du matériel.</i>		
6. Magasins sanitaires.		
<i>a. Exploitation.</i>		
2. Salaires et allocations	2 060	
V. Fortifications.		
<i>C. Couverture de la frontière</i>	2 500 000	
VI. Service des communications.		
<i>A. Service des automobiles.</i>	Fr.	
3. Augmentation du nombre des camions utilisables par l'armée	1 400 000	
<i>C. Service topographique.</i>		
1. Administration.		
<i>d. Assurance obligatoire contre les accidents</i>	800 1 400 800	5 546 833
E. DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES DOUANES		
I. Administration des finances.		
<i>E. Assurance de l'inventaire.</i>		
2. Responsabilité civile pour les véhicules à moteur de la Confédération		28 384
F. DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE		
III. Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.		
8a. Enquête sur les budgets de famille . . .	Fr. 69 000	
Va. Division de l'agriculture.		
25. Institut international d'agriculture à Rome, contribution et abonnement aux publi- cations	420	
30a. Soutien du prix du lait	3 000 000	
33a. Aide aux vigneronnes victimes du gel . .	2 000 000	5 069 420
G. DÉPARTEMENT DES POSTES ET DES CHEMINS DE FER		
III. Office aérien.		
7. Service de sécurité de l'aviation		30 000
Chapitre quatrième.		
<i>Imprévu</i>		83 235
1291	Compte d'administration	<u>12 046 909</u>

MESSAGE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le vote des crédits supplémentaires pour l'année 1939 (Ire série). (Du 26 mai 1939.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1939
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	22
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	3777
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.05.1939
Date	
Data	
Seite	941-952
Page	
Pagina	
Ref. No	10 088 898

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.